



DÉPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GÂTINAIS EN BOURGOGNE

Arrêté du Président n°2024-142 portant mise à jour du PLUi de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne pour instauration des permis de démolir

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles R.421-27, R421-28 et R421-29 ;

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé par délibération du Conseil communautaire n°2024-04-03 du 12 avril 2024 ;

Vu les délibérations communales instaurant l'obligation de dépôt des permis de démolir pour 21 communes du territoire :

- La Belliole, délibération n°2024_024 du 18 juin 2024 ;
- Brannay, délibération n° 33-2024 du 19 novembre 2024 ;
- Chéroy, délibération n° 2024/42/2.5/DEL du 16 avril 2024 ;
- Cornant, délibération n°2024-04-04 du 12 avril 2024 ;
- Courtoin, délibération n°2024016 du 8 juillet 2024 ;
- Dollot, délibération n°37/2024 du 30 mai 2024 ;
- Domats, délibération n°41/2024 du 15 mai 2024 ;
- Egriselles le Bocage, délibération n°2024/2.1/02 du 29 mai 2024 ;
- Fouchères, délibération n°2024/27 du 14 mai 2024 ;
- Jouy, délibération n°2024_22 du 12 avril 2024 ;
- Montacher-Villegardin, délibération n°046/2024 du 29 mai 2024 ;
- Nailly, délibération n°2024/16 du 11 avril 2024 ;
- Piffonds, délibération n°20240712 du 23 juillet 2024 ;
- Saint-Agnan, délibération n°2011-30/09-1 du 30 septembre 2011 ;
- Saint-Valérien, délibération n°2024-024 du 30 mai 2024 ;
- Savigny-sur-Clairis, délibération n°29/2024 du 14 juin 2024 ;
- Vallery, délibération n°24/2024/2.2.3 du 30 mai 2024 ;
- Vernoy, délibération n°2024_023 du 14 juin 2024 ;
- Villebougis, délibération du 15 avril 2024 ;
- Villeneuve-la-Donnagré, délibération du 17 juin 2024 ;
- Villeroy, délibération n°40/2024 du 14 mai 2024.

ARRETE

Article 1^{er}:

Le PLUi-2024 du Gâtinais en Bourgogne est mis à jour à la date du présent arrêté.
A cet effet, ont été reportées dans les annexes du document, les délibérations des

21 conseils municipaux instaurant l'obligation du permis de démolir pour les 21 communes du territoire suivantes : La Belliole, Brannay, Chéroy, Cornant, Courtoin, Dollot, Domats, Egriselles-le-Bocage, Fouchères, Jouy, Montacher-Villegardin, Nailly, Piffonds, Saint-Agnan, Saint-Valérien, Savigny-sur-Clairis, Vallery, Vernoy, Villebougis, Villeneuve-la-Dondagre et Villeroy.

Article 2 :

La mise à jour a été effectuée sur le PLUi-2024 est tenue à la disposition du public.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché pendant un mois au siège de la CCGB et dans les 21 mairies concernées.

Article 4 :

Une copie du présent arrêté sera transmise pour notification et exécution.

Fait à Chéroy, le 30/12/2024

Jean-François CHABOLLE

Maire de Vallery

